

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2026

---

PERMETTRE AUX MAIRES DE LOGER LES HABITANTS EN MOBILISANT LES  
LOGEMENTS VACANTS - (N° 2303)

Commission	
Gouvernement	

N° 22

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Blin, M. Tryzna, Mme Frédérique Meunier, Mme Corneloup, Mme Minard, Mme Bazin-  
Malgras, M. Boucard, M. Descoeur et Mme de Maistre

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer l'article 2 de la présente proposition de loi car il est une atteinte au droit de propriété, principe à valeur constitutionnelle.